



# Accueils de loisirs de l'Ul Amir e Bro Glazik

## GUENGAT

Rue du stade - 29180 GUENGAT  
Tél. 06 95 53 65 07  
Florence GOURMELEN  
E-Mail : [alshguengat@ulamir-ebg.org](mailto:alshguengat@ulamir-ebg.org)

## PLUGUFFAN

Rue Menez Izella - 29700 PLUGUFFAN  
Tél. : 02 98 94 32 12 / 06 95 55 79 75  
Sylviane LE MAUX  
E-Mail : [alshpluguffan@ulamir-ebg.org](mailto:alshpluguffan@ulamir-ebg.org)

# ÉTÉ 2024

**Fiche sanitaire à compléter  
pour les familles  
n'ayant pas rempli  
de dossier depuis  
la rentrée 2023**



**Inscriptions  
avant le  
Dimanche 09 juin**



## ULAMIR E BRO GLAZIK

Centre Social ULAMIR e Bro Glazik  
33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21  
[contact@ulamir-ebg.org](mailto:contact@ulamir-ebg.org)



santé  
famille  
retraite  
services



## Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat et de Pluguffan (pendant les vacances scolaires) sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité. C'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 11 € pour les moins de 18 ans, et de 20 € pour les adultes. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 32 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...)

## Règlement intérieur des Accueils de loisirs

### Fonctionnement

#### Lieux d'accueil

L'accueil de loisirs de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade. Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni.

L'accueil de loisirs de Pluguffan se situe à la Maison de l'enfance "Jules Verne", rue Menez Izella. Les enfants se déplacent à la cantine municipale pour se restaurer à midi. Le goûter est fourni.

En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent être amenés à quitter les centres, accompagnés par des animateurs, et en respectant la législation.

#### Périodes d'ouverture

Pendant l'été 2024, les accueils de loisirs seront ouverts du lundi au vendredi, à partir du lundi 8 juillet, et jusqu'au jeudi 29 août. (Fermé le jeudi 15 août)

Les accueils seront **fermés le vendredi 30 août**

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi.

Inscriptions possibles :

- Les mercredis et jeudis uniquement à la journée complète
- Les lundis, mardis et vendredis à la journée ou à la 1/2 journée (avec ou sans repas).

## Horaires des temps d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h45 avec des temps d'accueils différents en fonction de vos réservations.

Horaires des temps d'accueil (garderie) pour les familles :  
Matin : 7h30 à 9h Soir : 17h à 18h45

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h, sauf en cas de sortie.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

Matin sans repas : départ entre 11h45 et 12h15

Matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h00

Après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h

Après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45

## Conditions d'admission

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

## Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter l'accueil de loisirs qu'accompagnés de leurs parents. Toute personne, autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable.

Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

## Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche d'inscription à fournir. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

## Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

## Assurances

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.



## Modalités d'inscription et de réservation

### Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils de loisirs est valable pour une année scolaire, de septembre à août. Les familles n'ayant pas complété de dossier depuis la rentrée scolaire 2023 doivent remplir le dossier d'été pour toute inscription, avant la date limite de réservation du 9 juin. Pour les familles déjà adhérentes, il est demandé de fournir obligatoirement un nouveau chèque de caution de 100€ par enfant pour l'été.

Pièces à fournir obligatoirement pour le dossier:

- une adresse mail,
- une fiche d'inscription par enfant dûment complétée et signée, la photocopie des vaccins.
- la photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (pour l'été 2024 : avis de 2023 du foyer sur les revenus 2022 (votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant (chèque, espèces ou virement)
- 1 chèque d'adhésion de 11 € par enfant ou 32€ par famille (chèque, espèces ou virement) pour tout nouveau dossier.

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

### Les réservations

Les réservations de l'été 2024 seront ouvertes sur le portail famille Belami à partir du vendredi 3 mai jusqu'au dimanche 09 juin 2024 dernier délai.

Une priorité est donnée aux enfants qui résident sur les communes de Pluguffan, Plonéis, Guengat et Plogonnec, communes qui financent les accueils de loisirs.

Pour les enfants des communes extérieures les réservations ouvriront le vendredi 31 mai. Pour les familles des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés sur Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec et/ou un parent travaille sur une de ces communes, les inscriptions sont également ouvertes dès le vendredi 3 mai, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant sur le portail, il vous faudra prendre contact avec la directrice pour indiquer vos besoins.

Pour des raisons évidentes d'encadrement, les réservations en accueil de loisirs sont obligatoires.

### Portail famille Belami

Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille. Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que les fiches sanitaires et de renseignements individuelles. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.



### Permanences des directrices

Accueil de loisirs de Pluguffan :

Sylviane Le Maux à la Maison de l'enfance de Pluguffan.

Les mardis 7, 14, 21 et 28 mai de 16h à 18h30

Accueil de loisirs de Guengat :

Florence Gourmelen au Pôle enfance de Guengat.

Les mercredis 15, 22 et 29 mai de 16h à 18h30

### Règlement et annulation

#### Tarifs

La grille tarifaire prend en compte **le total des salaires et autres revenus du foyer avant abattements.**

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition complets et ne sont pas rétroactives.

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 48% du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 33%, et la CAF à environ 15%

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
revenus mensuels	0 à 1 800	1 801 à 2 400	2 401 à 3 100	3 101 à 4 300	4 301 et + ou non connu
revenus annuels	De 0 à 21 600	21 601 à 28 800	28 801 à 37 200	37 201 à 51 600	51 601 et +

coût journée	7,50 €	11,50 €	15,25 €	19,00 €	22,75 €
1/2 j Repas	4,75 €	8,00 €	11,00 €	14,25 €	17,25 €
1/2 Journée	3,75 €	5,75 €	7,75 €	10,25 €	12,50 €

En cas de réservation d'une journée ALSH, le même jour, de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15% pour le 2ème et de 25% à partir du 3ème.

### Acompte

Pour les réservations de l'été, un acompte de 50 % du total du montant des réservations est demandé (le montant vous sera transmis par mail). Il peut être réglé par chèque, virement, espèces, ou chèques ANCV. La validation des réservations se fera sous réserve du paiement de l'acompte sous 8 jours. A défaut, les réservations seront annulées. Dates d'encaissement des acomptes : mardi 25 juin (réservations de juillet), mardi 23 juillet (réservations d'août)

### Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer:

- par virement :

IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488

BIC : CMBRFR2BXXX

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR E BRO GLAZIK

- en espèces (faire l'appoint)

- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture.

## Annulation alsh

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants.

Toute désinscription à partir du vendredi 21 juin pour le mois de juillet, et du lundi 15 juillet pour le mois d'août, entraînera une facturation à 100 %. En cas d'absence pour raison médicale (le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3 € pour la journée ou 1/2 journée avec repas, et 2 € pour une demi-journée sans repas.

## Pénalités

Il est impératif de respecter l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs.

Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 3.50 € par tranche d'1/4 d'heure.

## L'accueil des enfants

### Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'un.e directeur.trice adjoint.e, d'animateurs .trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, et un temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans.

## Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Il se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...,
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.

## Règles de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité pour les petits et les plus grands. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

## Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs, et/ou les responsables des accueils de loisirs en fin de journée.

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes...).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une paire de chaussures usagées et une tenue de rechange.

Pour les enfants faisant la sieste, il est important de ne pas oublier leur doudou.



# Les minis-camps des ALSH - été 2024

**Réservés aux enfants fréquentant  
les accueils de loisirs de Guengat et Pluguffan**

Les réservations des mini-camps se font uniquement auprès des directrices  
par téléphone ou mail :

ALSH Guengat: 06 95 53 65 07 / [alshguengat@ulamir-ebg.org](mailto:alshguengat@ulamir-ebg.org)

ALSH Pluguffan: 02 98 94 32 12 ou 06 95 55 79 75 / [alshpluguffan@ulamir-ebg.org](mailto:alshpluguffan@ulamir-ebg.org)

## Grille tarifaire Minis-camps

Grille tarifaire Minis-camps ALSH 2024			
Revenus Annuels		Camp 2 jours / 1 nuit	Camp 4 jours / 3 nuits
Tranche 1	0€ à 21 600€	36€	72€
Tranche 2	21 601€ à 28 800€	60€	120€
Tranche 3	28 801€ à 37 200€	90,80€	181,60€
Tranche 4	37 201€ à 51 600€	102,40€	204,80€
Tranche 5	plus de 51 601€	120€	240€

En cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie, sur un mini-camp, une réduction de 10% sera appliquée à partir du 2ème inscrit. Les mini-camps sont réservés aux enfants fréquentant les ALSH, et l'enfant doit avoir fréquenté l'ALSH au minimum 5 jours depuis septembre 2023. Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.





"ALSH PLUGUFFAN"

"ALSH GUENGAT"

"LES P'TITS AVENTURIERS"

Age: 4 ans 1/2 à 5 ans

Du mardi 9 au mercredi 11 juillet

Lieu: Quimper

Un mini-camp au camping \*\*\*\*\* de l'Orangerie de Lanniron de 2 jours et 1 nuit sans papa et maman mais avec ton Doudou. Viens te faire de nouveaux copains ! Les enfants seront encadrés par une équipe de 4 animateurs. Ce séjour est organisé par les ALSHs de Pluguffan et Guengat (8 places par centre).

Au programme : installation sur le camp, organisation de la vie collective, visite du camping, aide à la préparation des repas avec les animateurs, veillée. Intervention d'un professionnel pour une animation autour de la mini ferme et d'un atelier potager. Les enfants pourront profiter des activités ludiques : Trampo-forest, carrousel, jeux gonflables et jeu de piste



L'Orangerie de Lanniron

Tarif: 120 € maximum (voir grille tarifaire)

"ALSH GUENGAT"

"ALSH PLUGUFFAN"

"EN PAYS BIGOUDEN"

Age: 6 à 8 ans

Du mardi 16 au vendredi 19 juillet



Lieu: Penmarc'h

Un mini-camp de 4 jours/3 nuits, encadré par 4 animateurs. Les enfants seront logés sous tente au camping municipal Toul ar Ster, organisé par les ALSHs de Guengat et Pluguffan (12 places par centre).

Deviens un aventurier le temps du séjour pour vivre entre copains au rythme du camping avec des activités qui seront mises en place par l'équipe. Tu vas aimer la vie au grand air en participant à la vie quotidienne.

Au programme : participation au montage du camp, à la vie quotidienne, 1 séance de paddle avec un intervenant professionnel "Les enfants de la côte", plage, jeux, veillées, ...



Tarif: 240 € maximum (voir grille tarifaire)

